



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PLP 1

Question écrite n° 31946

Texte de la question

Une circulaire du 31 mars 1999 permet d'intégrer dans le deuxième grade tous les professeurs en activité du premier grade des lycées professionnels. M. Guy Teissier souhaiterait savoir dans quel délai tous les professeurs des lycées professionnels seront concernés par cette mesure, et s'il est prévu que cette intégration se fasse dans des conditions plus favorables, c'est-à-dire avec une reconstitution de carrière. Il souhaite que M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie lui précise ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'instruction du 31 mars 1999 a attiré l'attention des recteurs d'académie sur la nécessité de promouvoir, par tableau d'avancement, au second grade du corps des professeurs de lycée professionnel (PLP 2), l'ensemble des professeurs de lycée professionnel du premier grade (PLP 1) en activité et remplissant les conditions réglementaires fixées à l'article 26 du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel. Au 1er septembre 1999, un certain nombre de PLP 1, ne remplissant pas les conditions, n'a pu être nommé PLP 2. En conséquence, les modalités de l'intégration de l'ensemble des PLP 1 actifs dans le second grade du corps des PLP, devant être soumises à la concertation interministérielle, restent à définir.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31946

Rubrique : Enseignement technique et professionnel : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3906

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7140